

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 909****23 décembre 2000****SOMMAIRE**

<b>Actions Trans-Européennes Holdings S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43586</b>	<b>ITEQ, Italian Equity Holding Company S.C.A., Luxembourg</b> .....	<b>43603</b>
<b>Amaco (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43624</b>	<b>Konkret, S.à r.l., Leudelange</b> .....	<b>43623</b>
<b>Caillebotis Polyester Trading CPT S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43613</b>	<b>Lux Bâtitseur Immobilier, S.à r.l., Luxembourg</b> ..	<b>43624</b>
<b>Caillebotis Polyester Trading CPT S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43615</b>	<b>Magic Tours, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>43585</b>
<b>CDRD Investment (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>43617</b>	<b>Marmor S.A. Holding, Esch-sur-Alzette</b> .....	<b>43602</b>
<b>CIE Management Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>43592</b>	<b>Marmor S.A. Holding, Esch-sur-Alzette</b> .....	<b>43602</b>
<b>DMGCI, Deutsche Morgan Grenfell Capital Italy, S.C.A. Luxembourg</b> .....	<b>43624</b>	<b>Marmor S.A. Holding, Luxembourg</b> .....	<b>43602</b>
<b>DMGCI, Deutsche Morgan Grenfell Capital Italy, S.C.A. Luxembourg</b> .....	<b>43632</b>	<b>Media Group Investments S.A., Luxembourg</b> ...	<b>43608</b>
<b>Flyers S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43603</b>	<b>Mutual Insurances Europe (Life) S.A. - Les Assurances Mutuelles d'Europe-Vie S.A. - Die Europäischen Versicherungsvereinigungen (Leben) A.G., Luxembourg</b> .....	<b>43606</b>
<b>Green European Venture Capital S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43597</b>	<b>Platin &amp; Partners, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>43607</b>
<b>Groupecyber Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b> ..	<b>43600</b>	<b>Société de Participation Scheidberg, Grevenmacher</b> .....	<b>43612</b>
<b>ITEQ Management Company S.A., Luxembourg</b> ..	<b>43605</b>	<b>Star Venture Management S.A., Luxembourg</b> ...	<b>43615</b>
<b>ITEQ Management Company S.A., Luxembourg</b> ..	<b>43606</b>	<b>Star Venture Management S.A., Luxembourg</b> ...	<b>43617</b>
<b>ITEQ, Italian Equity Holding Company S.C.A., Luxembourg</b> .....	<b>43602</b>	<b>(John) Stork International, S.à r.l., Luxembourg</b> ..	<b>43622</b>
		<b>Wang Global Belgium, S.p.r.l., Saint-Josse-ten-Noode</b> .....	<b>43621</b>

**MAGIC TOURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital: LUF 1.000.000,-.**

Siège social: Luxembourg, 54, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 42.731.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2000, vol. 540, fol. 46, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(42206/504/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2000.

**ACTIONS TRANS-EUROPÉENNES HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

—  
STATUTES

In the year two thousand, on the seventh of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1.- Mrs Carine Bittler, manager, residing in Bertrange.

2.- Mr Yves Schmit, manager, residing in Strassen.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

**By-Laws****Chapter I.- Name, Registered Office, Object, Duration****Art. 1. Form, Name.**

1.1. A Luxembourg corporation (stock company «société anonyme») is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

1.2. The Corporation exists under the firm name of ACTIONS TRANS-EUROPÉENNES HOLDINGS S.A.

**Art. 2. Registered Office.**

2.1. The Corporation has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Corporation inside the municipality of the Corporation's corporate seat.

2.2. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Corporation's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg corporation. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

**Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

3.2. The Corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.3. The Corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

3.4. The Corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

3.5. The Corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

3.6. In general, the Corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, always remaining, however, within the limits established by the Law of July 31, 1929 concerning Holding Companies.

**Art. 4. Duration.**

The Corporation is formed for an unlimited period.

**Chapter II.- Capital****Art. 5. Corporate Capital.**

The subscribed corporate capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros), divided into 310 (three hundred and ten) shares with a par value of EUR 100.- (hundred Euros) each.

**Art. 6. Modification of Corporate Capital.**

6.1. The authorized capital is set at EUR 700,000.- (seven hundred thousand Euros), divided into 7,000 (seven thousand) shares with a par value of EUR 100.- (hundred Euros) each.

6.2. The authorized and the subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.3. Furthermore the Board of Directors is authorized, during a period of five years after the date of incorporation, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing all or part of such increased amounts of capital.

6.4. Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

6.5. The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

**Art. 8. Shares.** The shares are in registered or bearer form, at request of the shareholder.

**Art. 9. Transfer of Shares.** There exist no restrictions about transactions or transfer of shares of the Corporation.

### **Chapter III.- Directors, Board of Directors, Statutory Auditors**

#### **Art. 10. Board of Directors.**

10.1. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

10.2. The Board of Directors is elected by the annual General Meeting for a period not exceeding six years and is re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting.

10.3. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

#### **Art. 11. Meetings of the Board of Directors.**

11.1. The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

11.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors.

11.3. The Board can only validly debate and take decision if a majority of its members are present or represented by proxies. All decision by the Board shall require a simple majority. In case of ballot, the Chairman of the meeting has a casting vote.

11.4. The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the latter confirmed by letter.

11.5. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the board or by any two directors.

**Art. 12. General Powers of the Board of Directors.** Full and exclusive powers for the administration and management of the Corporation are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles.

#### **Art. 13. Delegation of Powers.**

13.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Corporation's business, understood in its widest sense, to directors or to third persons who need not be shareholders.

13.2. Delegation of day-to-day management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

13.3. The first daily manager may be appointed by the first General Meeting of shareholders.

**Art. 14. Representation of the Corporation.** Towards third parties, the Corporation is in all circumstances represented in the bounds laid down by its purposes by any two directors or by delegates of the Board acting within the limits of their powers.

#### **15. Statutory Auditor.**

15.1. The Corporation is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

15.2. The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

### **Chapter IV.- General Meeting**

#### **Art. 16. Powers of the General Meeting.**

16.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Corporation.

16.2. Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

**Art. 17. Place and Date of the Annual General Meeting.** The annual General Meeting is held in the City of Luxembourg, at the place specified in the notice convening the meeting at the third Wednesday of September at 11.30 a.m.

**Art. 18. Other General Meetings.** The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. They must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Corporation's capital.

**Art. 19. Votes.** Each share is entitled to one vote.

### **Chapter V.- Business Year, Distribution of Profits**

#### **Art. 20. Business Year.**

20.1. The business year of the Corporation begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

20.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Corporation at least one month before the annual General Meeting to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

**Art. 21. Distribution of Profits.**

21.1. Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Corporation.

21.2. Subject to the paragraph above, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3. The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

**Chapter VI.- Dissolution, Liquidation****Art. 22. Dissolution, Liquidation.**

22.1. The Corporation may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

22.2. Should the Corporation be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders.

**Chapter VII.- Applicable Law**

**Art. 23. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

*Transitory measures*

The first financial year has begun at the date of the incorporation and shall finish at 31st of December 2000.

The first annual General Meeting shall be held in 2001.

*Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the 310 (three hundred and ten) shares as follows:

1.- Mrs Carine Bittler, hundred fifty-five shares .....	155
2.- Mr Yves Schmit, hundred fifty-five shares.....	155
Total: three hundred and ten shares .....	310

All these shares have been fully paid in, so that the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) is forthwith at the free disposal of the Corporation, as has been proved to the notary.

*Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Estimate of Costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about sixty-five thousand Luxembourg francs.

*First Extraordinary General Meeting*

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to held an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

1.- The Corporation's address is fixed at L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, Grand Duchy of Luxembourg.  
2.- The following have been elected as directors for a duration of six years, their assignment expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2006:

- Mr René Faltz, lawyer, residing in Luxembourg.
- Mrs Carine Bittler, manager, residing in Bertrange.
- Mr Yves Schmit, manager, residing in Strassen.

3.- The following has been appointed as statutory auditor for the same period:

The company COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES, with its registered office at L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

4.- The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the corporation to one or more of its directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille, le sept juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange.
- Monsieur Yves Schmit, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen.

Lesquels comparants, agissant es dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination ACTIONS TRANS-EUROPEENNES HOLDINGS S.A.

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

3.2. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.3. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

3.4. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.5. La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

3.6. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

### **Titre II.- Capital**

#### **Art. 5. Capital social.**

Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

#### **Art. 6. Modification du capital social.**

6.1. Le capital autorisé est fixé à EUR 700.000,- (sept cent mille Euros) qui sera divisé en 7.000 (sept mille) actions de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la constitution, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**Art. 8. Nature des actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

**Art. 9. Cession d'actions.** Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

### **Titre III.- Administration, Direction, Surveillance**

#### **Art. 10. Conseil d'administration.**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Il sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 11. Réunions du conseil d'administration.**

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie de circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

#### **Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.**

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

#### **Art. 13. Délégation de pouvoirs.**

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 14. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

#### **Art. 15. Commissaire aux comptes.**

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### **Titre IV.- Assemblée générale**

#### **Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

#### **Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire.**

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de septembre à 11.30 heures.

#### **Art. 18. Autres assemblées générales.**

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 19. Votes.** Chaque action donne droit à une voix.

### **Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

#### **Art. 20. Année sociale.**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

#### **Art. 22. Répartition des bénéfices.**

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

### **Titre VI.- Dissolution, Liquidation**

#### **Art. 22. Dissolution, Liquidation.**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

### **Titre VII.- Disposition générale**

#### **Art. 23. Disposition générale.**

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prendra fin le 31 décembre 2000.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2001.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 310 (trois cent dix) actions comme suit:

1.- Madame Carme Bittler, cent cinquante-cinq actions. . . . .	155
2.- Monsieur Yves Schmit, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
Total: trois cent dix actions. . . . .	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à soixante-cinq mille francs luxembourgeois.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2006:

- a) Maître René Faltz, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg.
- b) Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange.
- c) Monsieur Yves Schmit, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen.

- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:

La société COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES, ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

- 4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Bittler, V. Schmit, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2000, vol. 5CS, fol. 89, case 12. – Reçu 12.505 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2000.

J. Elvinger.

(42297/211/391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

**CIE MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

## STATUTES

In the year two thousand, on the eighteenth day of July.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg), who shall remain depositary of the present deed.

There appeared:

CIE MANAGEMENT II LIMITED, with registered office at Barfield House, PO Box 255, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey GY1 3QL,

represented by M<sup>e</sup> Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given at Guernsey, on July 5, 2000, which proxy, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above-stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which is herewith established as follows:

**Art. 1. Form.** There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may, however, at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of CIE MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is among others to perform shareholders' management and to provide directorship for the benefit of and to be a consultant to the Company's group companies.

A further object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio. The Company shall, however, neither directly or indirectly interfere in the management of these companies, except that the Company shall exercise its rights as a shareholder in such companies. Similarly, the Company will not itself carry on directly any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may also provide any financial assistance to companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans, the granting of guarantees or securities in any kind or form.

In a general fashion the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of the partners, as the case may be.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.** The capital is set at five hundred thousand Luxembourg francs (LUF 500,000.-), represented by five hundred (500) shares of a par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) each.

In addition to the capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of said premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its partner(s), to offset any net realised losses or net unrealised depreciation on the Company's investments and/or to make distributions to the partner(s).

**Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of the partners, as the case may be.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of the partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of the partners, as the case may be.

**Art. 5. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** 10.1. Transfer of shares when the Company is composed of a single partner.

The single partner may transfer freely its shares, without having to comply with the formalities provided for by Article 1690 of the Civil Code.

10.2. Transfer of shares when the Company is composed of several partners.

The shares may be transferred freely amongst partners.

The shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorisation of the general meeting of the partners representing at least three quarters of the capital.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

When the Company is composed of more than one partner, the transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

**Art. 12. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

**Art. 14. Management.** The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

**Art. 15. Powers.** The manager has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. He has the social signature and is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

If several managers have been appointed, the Company is bound towards third parties by the individual signature of each manager.

**Art. 16. Events affecting the manager.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

**Art. 17. Liability of the manager.** No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 18. General meeting of the partners.** 18.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of the partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

18.2. If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

**Art. 19. Decisions.** The decisions of the single partner or of the general meeting of the partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power of attorneys are attached to the minutes.

**Art. 20. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

The first financial year starts on the present date and ends on December 31, 2000.

**Art. 21. Balance sheet.** Each year, on December 31, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of the partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting.

**Art. 22. Allocation of profits.** The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five per cent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten per cent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of the partners, as the case may be.

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 24. Matters not provided.** All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

*Subscription*

There now appeared M<sup>e</sup> Marc Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney-in-fact of the appearing company, CIE MANAGEMENT II LIMITED, by virtue of the above-referred proxy, declared to subscribe in the name of and on behalf of the said company to the five hundred (500) newly-issued shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) each, and further declared in the name of and on behalf of the appearing company to pay entirely up in cash each such new share.

Proof of that payment has been given to the undersigned notary.

*Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately fifty thousand Luxembourg Francs.

*Extraordinary general meeting*

The sole partner, acting in place of the general meeting of the partners, has taken immediately the following resolutions:

1.- Resolved to set at three (3) the number of managers of the Company, to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr Michael Andrew Twinning, Financial Director BC PARTNERS LIMITED, residing at Lamarck, 33, Dukes Wood Avenue, Gerrards Cross, Buckinghamshire SL8 7LA, United Kingdom;

- Dr. Manuel Maria Camarate Frias, Managing Director, residing at 20, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, and  
- Mr Lino Berti, Private Employee, residing at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2.- Resolved to set the registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with Us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

CIE MANAGEMENT II LIMITED, avec siège social à Barfield House, PO Box 255, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey GY1 3QL,

représentée par M<sup>e</sup> Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration donnée à Guernsey, le 5 juillet 2000.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de CIE MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l.

**Art. 3. Objet.** L'un des objets sociaux de la Société est la gestion de l'actionnariat des sociétés du groupe de la Société, la mise à disposition d'administrateurs à ces sociétés et la prestation de service de consultant pour ces sociétés.

La Société a également pour seul objet la prise de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. La Société ne s'immiscera toutefois ni directement ni indirectement dans la gestion de ces sociétés, à l'exception des droits que la société peut exercer en sa qualité d'actionnaire dans ces sociétés. De même, la Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La Société peut également accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, comme par exemple des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de primes peut être établi auquel toutes les primes payées pour une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales d'un associé par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées ou des dépréciations nettes pas encore réalisées des investissements de la Société et/ou pour effectuer des distributions aux associés.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.** 10.1. Cession en cas d'un associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, sans que les formalités prévues à l'article 1690 du code civil doivent être accomplies.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Lorsque la Société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 12. Rachat des parts sociales.** La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

**Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

**Art. 15. Pouvoirs.** Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il a la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

S'il y a plusieurs gérants, la société est valablement engagée envers les tiers par la signature individuelle de chaque gérant.

**Art. 16. Evénements atteignant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture du gérant ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 17. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 18. Décisions de l'associé ou des associés.** 18.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

18.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 19. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

**Art. 20. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2000.

**Art. 21. Bilan.** Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

**Art. 22. Répartition des bénéfiques.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

**Art. 23. Dissolution, liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 24. Disposition générale.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription*

A comparu M<sup>e</sup> Marc Loesch, prénommé, agissant dans sa qualité de représentant dûment autorisé de la société comparante, CIE MANAGEMENT II LIMITED, en vertu de la procuration susmentionnée, qui déclare souscrire au nom et pour le compte de ladite société cinq cents (500) parts sociales nouvellement créées, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune et déclare pour et au nom de ladite société comparante libérer entièrement en espèces la totalité de ces parts sociales.

Preuve de cette libération en espèces a été apportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à cinquante mille francs luxembourgeois.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à trois (3).

Sont nommés gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Monsieur Michael Andrew Twinning, Administrateur Financier BC PARTNERS LIMITED, demeurant à Lamarck, 33, Dukes Wood Avenue, Gerrards Cross, Buckinghamshire SL8 7LA, Royaume-Uni;

- Dr. Manuel Maria Camarate Frias, Administrateur-Délégué, demeurant au 20, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, et

- Monsieur Lino Berti, employé privé, demeurant aux 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes comparants faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Loesch, P. Decker.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 juillet 2000, vol. 851, fol. 66, case 11. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 juillet 2000.

J.-J. Wagner.

(42308/239/334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

**GREEN EUROPEAN VENTURE CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

## STATUTS

L'an deux mille, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société anonyme CREGELUX, CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Faber, alors notaire de résidence à Bettembourg, en date du 30 décembre 1955, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, en date du 30 janvier 1956 numéro 5 page 85,

ici représentée par:

Monsieur Alexis Berryer, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Tuntange,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 20 juillet 2000,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2.- La société ECOREAL S.A., société anonyme ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, de résidence à Remich, en date du 20 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 218, du 23 mai 1992,

ici représentée par:

Monsieur Jean-Paul Rosen, employé privé, demeurant à Peppange,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 20 juillet 2000,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêté comme suit :

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de GREEN EUROPEAN VENTURE CAPITAL S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration des succursales, agences, bureaux ou un siège administratif tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous les transferts de biens immobilières ou mobilières.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non, susceptibles de favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, mettre en valeur ces actifs, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille Euros (150.000,- EUR), représenté par cent cinquante (150) actions sans valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à dix millions Euros (10.000.000,- EUR), représenté par cent mille (100.000) actions sans valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra, le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital auto-

risé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement dans les limites de cet article une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer commune adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

## **Titre II. Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation de deux administrateurs. La présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

**Art. 8.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 9.** Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, sous observation des dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

**Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

## **Titre III. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de mai à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

**Art. 15.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par un mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

## **Titre IV. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en tout autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

## **Titre V. Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### *Disposition générale*

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

### *Disposition transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2000.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2001.

### *Souscription et Libération*

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- La société anonyme CREGELUX, prédite, cent quarante-neuf actions .....	149
2.- La société ECOREAL, prédite, une action .....	1
Total: cent cinquante actions. ....	150

Toutes ces actions ont été immédiatement et intégralement souscrites et libérées par versements en espèces, si bien que la somme de cent cinquante mille Euros (150.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ quatre-vingt mille francs (80.000,-).

### *Réunion en assemblée générale*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés Administrateurs pour un an:

- a) Monsieur Gérard Birchen, employé privé, demeurant à Oberkorn,
- b) Monsieur Jean-Paul Rosen, employé privé, demeurant à Peppange,
- c) Monsieur Edward Bruin, maître en droit, demeurant à Mondercange.

2.- Le nombre de commissaire aux comptes est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée d'un an:

La société anonyme COMCOLUX S.A., avec siège social à L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

3.- Exceptionnellement le premier mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à l'assemblée générale de 2001.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

Dont acte, fait est passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Berryer, J.-P. Rosen, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2000, vol. 862, fol. 4, case 8. – Reçu 60.510 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 août 2000.

N. Muller.

(42321/224/199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

**GROUPECYBER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

## STATUTS

L'an deux mille, le treize juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société S.A. GROUPECYBER, société anonyme de droit français, ayant son siège social au 144, boulevard Peireire, F-75017 Paris, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 408 034 585, ici représentée par Monsieur Claude Zimmer, expert-comptable demeurant à Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 7 juillet 2000.

2. Monsieur Michael Schwarz, directeur général, demeurant au 14, rue de Phalsbourg, F-75017 Paris, ici représenté par Monsieur Claude Zimmer, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 7 juillet 2000.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants agissant ès qualités ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

**Art. 2.** La société a pour objet au Luxembourg et à l'étranger d'effectuer les activités suivantes:

- Le conseil spécialisé en matière informatique, réseau, télécommunication, micro-informatique;
- L'activité de création et vente de tout programme informatique, logiciel et progiciel;
- La conclusion de tout contrat de licence relative à des méthodes informatiques, de conseils aux entreprises et de programmations informatiques;
- Le conseil, la gestion, l'assistance technique pour tout service d'organisation relatif à l'informatique existant ou à créer;
- L'interprétation des résultats informatiques;
- La formation de personnel;
- L'achat, la vente, la location, l'édification de tous immeubles tant à usage d'habitation que commercial utiles aux opérations sociales;
- La participation de la société, par tous moyens, dans toutes opérations, pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achats de titres, ou droits sociaux, de fusion autrement; et
- généralement, la société pourra effectuer toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son développement ou son extension.

Elle pourra agir en tout pays directement ou indirectement pour son compte ou celui d'un tiers, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société avec quelque forme que ce soit, concernant les opérations entrant dans son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de GROUPECYBER LUXEMBOURG, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet. Toutefois, ils ne peuvent acquérir

des immeubles, hypothéquer, mettre en gage ou participer à d'autres sociétés sans l'accord préalable des trois quarts des voix des associés donné en assemblée générale ou autrement. En cas d'empêchement temporaire des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par deux associés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 19.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 21.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2000.

#### *Souscription et Libération*

Les cent (100) parts ont été souscrites comme suit par:

1. S.A. GROUPECYBER, prénommée, quatre-vingt-dix-neuf parts . . . . .	99
2. Monsieur Michael Schwarz, prénommé, une part. . . . .	1
Total: cent parts. . . . .	100

Les cent (100) parts ainsi souscrites sont entièrement libérées et la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve, dès à présent, à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ cinquante mille francs (50.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et, à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

Monsieur Michael Schwarz, prénommé, est désigné comme gérant de la société, avec les pouvoirs définis à l'article 12 des statuts.

Il pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat du gérant se terminera lors de l'assemblée statuant sur le bilan du premier exercice. Le gérant est rééligible.

Le siège social de la société est fixé à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Zimmer, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2000, vol. 5CS, fol. 96, case 3. – Reçu 5.042 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2000.

F. Baden.

(42323/200/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

**MARMOR S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 69, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 35.748.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2000.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

(42210/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2000.

---

**MARMOR S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 69, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 35.748.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2000.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

(42211/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2000.

---

**MARMOR S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 35.748.

Constituée par acte passé par-devant Maître Réginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, n° 213 du 14 mai 1991.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> août 2000*

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société MARMOR S.A.H., tenue en date du 1<sup>er</sup> août 2000, au 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, à L-2210 Luxembourg, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997, ainsi que des rapports de gestion et du commissaire aux comptes.

2. Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes (FIDUCIAIRE FIBETRUST) pour l'exercice de leurs fonctions respectives pour les bilans clôturant au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997.

3. Le bénéfice de l'exercice au 31 décembre 1996, soit XEU 14.377,84, est reporté à nouveau.

4. Le bénéfice de l'exercice au 31 décembre 1997, soit XEU 701,18, est reporté à nouveau.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

MARMOR S.A. HOLDING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(42212/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2000.

---

**ITEQ, ITALIAN EQUITY HOLDING COMPANY S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 63.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 65, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2000.

(41908/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

---

**ITEQ, ITALIAN EQUITY HOLDING COMPANY S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 63.197.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société du 19 avril 2000*

- Démission de M. Paul Albrecht de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance et de ERNST & YOUNG S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes, avec effet ce jour, et quitus pour l'exercice de leur mandat.

- Nomination en leur remplacement de M. Marc Muller, expert-comptable, Luxembourg, à la fonction de membre du Conseil de Surveillance et de M. Jean-Marc Faber, expert-comptable, Luxembourg, au poste de commissaire aux comptes, avec effet à ce jour.

Ces derniers termineront les mandats du membre du Conseil de Surveillance et du commissaire aux comptes démissionnaires venant à échéance en 2003.

- Décision de transférer le siège social de la société du 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

*Pour ITEQ, ITALIAN EQUITY HOLDING COMPANY S.C.A.*

*L'Agent domiciliataire*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 65, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(41909/032/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

**FLYERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

## STATUTS

L'an deux mille, le onze juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société LAUREN BUSINESS LIMITED, ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3161, Road Town, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant à L-8557 Petit-Nobressart, 1, route de Holtz, habilité à engager la société par sa seule signature.

2. La société EMERALD MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3161, Road Town, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, habilité à engager la société par sa seule signature.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FLYERS S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

*Capital autorisé:*

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cent mille euros (100.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

**Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par un mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième jeudi du mois de novembre à quinze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le trente juin deux mille un.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille un.

*Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) LAUREN BUSINESS LIMITED, prénommée, cent soixante-quinze actions. . . . .	175
2) EMERALD MANAGEMENT S.A., prénommée, cent soixante-quinze actions . . . . .	175
Total: trois cent cinquante actions . . . . .	350

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été est justifié au notaire soussigné.

*Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-dix mille francs (70.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  1. Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant à L-8557 Petit-Nobressart, 1, route de Holtz,
  2. Monsieur Rodney Haigh, employé privé, demeurant à L-8212 Mamer, 8, rue Barendall, Résidence Horizon,
  3. Monsieur Mohamed Nijar, financial controller, demeurant à L-9674 Nocher, 4, Am Stell Pad.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
  - La société à responsabilité limitée, H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 32 rue J.-P. Brasseur.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de deux mille cinq.
- 5) Le siège social est fixé à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Blondeau, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 125S, fol. 20, case 7. – Reçu 14.119 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2000.

F. Baden.

(42318/200/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2000.

**ITEQ MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 63.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 65, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> 2000.

(41910/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

**ITEQ MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 63.198.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société du 19 avril 2000*

- Démission de MM. Brunello Donati et Thierry Schmit de leur fonction d'administrateur et de ERNST & YOUNG S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes, avec effet à ce jour, et quitus pour l'exercice de leur mandat.

- Nomination en leur remplacement de M. Marc Muller, expert-comptable, Luxembourg, et M. Thierry Triboulot, employé privé, Luxembourg, aux fonctions d'administrateur et de M. Jean-Marc Faber, expert-comptable, Luxembourg, au poste de commissaire aux comptes, avec effet à ce jour.

Ces derniers termineront les mandats du membre du Conseil de Surveillance et du commissaire aux comptes démissionnaires venant à échéance en 2003.

- Décision de transférer le siège social de la société du 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

*Pour ITEQ, ITALIAN EQUITY HOLDING COMPANY S.C.A.*

*L'Agent domiciliataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 65, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(41911/032/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

**MUTUAL INSURANCES EUROPE (LIFE) S.A. - LES ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE-VIE S.A.  
- DIE EUROPÄISCHEN VERSICHERUNGSVEREINIGUNGEN (LEBEN) A.G., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 30.016.

L'an deux mille, le trente juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MUTUAL INSURANCES EUROPE (LIFE) S.A. - LES ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE-VIE S.A. - DIE EUROPÄISCHEN VERSICHERUNGSVEREINIGUNGEN (LEBEN) A.G., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 30.016, constituée suivant acte notarié en date du 31 janvier 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 164 du 13 juin 1989 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 31 mai 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 387 du 10 octobre 1994.

L'Assemblée est ouverte à dix heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Alain Hauglustaine, directeur, demeurant à L-6231 Bech, 10, op den Aaessen,

qui désigne comme secrétaire Maître Elisabeth Reinard, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Germain Sorée, directeur général, demeurant à L-8340 Olm, 37, boulevard Robert Schuman.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Approbation du projet de fusion entre la Société et la société AZUR-VIE (LUXEMBOURG) S.A.;
- Transfert par la Société par suite d'une dissolution sans liquidation, de l'ensemble de son patrimoine actif et passif;
- Indication de l'endroit où les livres et documents de la Société seront déposés pendant le délai légal.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées, savoir:

1. Publication du projet de fusion établi le 4 mai 2000 par les Conseils d'Administration des sociétés qui fusionnent le 27 mai 2000, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

2. Etablissement d'un rapport écrit par les Conseils d'Administration de chacune des sociétés qui fusionnent, expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions.

3. Etablissement d'un rapport écrit par un seul réviseur d'entreprises indépendant désigné par ordonnance du 11 mai 2000 de Madame le Président du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, à savoir KPMG AUDIT, établi à Luxembourg, pour la société absorbée et pour la société absorbante.

4. Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés un mois avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signée par deux administrateurs restera annexée aux présentes.

L'Assemblée Générale, après avoir discuté le projet de fusion, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée approuve le projet de fusion entre la Société et la société anonyme AZUR-VIE (LUXEMBOURG) S.A., tel que ce projet de fusion a été publié au Mémorial C numéro 384 du 27 mai 2000 et approuvé par les organes de la Société et ceux de la société AZUR-VIE (LUXEMBOURG) S.A.

Conformément à l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales, le projet de fusion a fait l'objet d'un examen de KPMG AUDIT.

Ce rapport restera annexé au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante.

*Deuxième résolution*

L'assemblée constate que, sous réserve d'approbation du projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme AZUR-VIE (LUXEMBOURG) S.A. précitée:

a. l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée est transmis à la société absorbante; à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2000, tous les bénéfices et pertes de la Société sont réputés faits pour compte de la société AZUR-VIE (LUXEMBOURG) S.A.;

b. les actionnaires de la société absorbée deviennent actionnaires de la société absorbante;

c. la société absorbée cesse d'exister.

*Autorisation du Commissariat aux Assurances*

Toutes les résolutions qui précèdent sont prises sous la condition suspensive de l'autorisation du Commissariat aux Assurances et du Ministre compétent.

L'accomplissement de cette condition suspensive sera constaté par un des administrateurs de la société absorbante par-devant le notaire soussigné.

*Prise d'effet de la fusion*

Sous réserve de l'obtention de l'autorisation ci-dessus visée, la fusion a lieu à la date de l'assemblée; toutefois, à l'égard des tiers elle n'a effet qu'après la publication au Mémorial de la constatation que toutes les conditions suspensives sont accomplies.

*Constatation*

Sous réserve de l'accomplissement des conditions suspensives ci-avant mentionnées, le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2, de la loi sur les sociétés commerciales, atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Hauglustaine, E. Reinard, G. Sorée, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2000, vol. 125S, fol. 8, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2000.

F. Baden.

(41939/200/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

**PLATIN & PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1123 Luxembourg, 6, Plateau Altmünster.

R. C. Luxembourg B 68.026.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2000, vol. 540, fol. 43, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(41955/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

**MEDIA GROUP INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

**STATUTES**

In the year two thousand, on the twenty-second of June.  
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

1. Mr Alain Jean-Marie Liedts, managing director, residing at 9840 De Pinte, Belgium, Berkenlaan, 59.
2. Mrs Marie-Françoise Meesen-Liedts, without any occupation, residing at 9840 De Pinte, Belgium, Berkenlaan, 59.
3. Mr Lawrence Liedts, employee, residing at 9840 De Pinte, Belgium, Berkenlaan, 59.
4. Ms Magali Liedts, student, residing at 9840 De Pinte, Belgium, Berkenlaan, 59.

All here represented by Mrs Eleonora Broman, economic counsel, residing in Mamer, by virtue of four proxies given on June 21, 2000, which, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

**Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of MEDIA GROUP INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio, consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

**Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR), represented by one thousand two hundred forty (1,240) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

Shares may be evidenced at the owners' option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

**Title III.- Management**

**Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be re-elected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors shall elect from among its members a chairman, to the exception of the first chairman who will be appointed by the general meeting.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

**Art. 8.** The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors, or by the sole signature of the Chairman of the Board of Directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders. Such proxy holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

#### **Title V.- General meeting**

**Art. 13.** The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the third Thursday of January at 3.00. p.m. and the first time in the year 2001. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

#### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of July and shall terminate on the 30th of June of the following year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 30th of June 2001.

**Art. 15.** After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten per cent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

##### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed to as follows:

1. Mr Alain Jean-Marie Liedts, prenamed .....	682 shares
2. Mrs Marie-Francoise Meesen-Liedts, prenamed .....	310 shares
3. Mr Lawrence Liedts, prenamed .....	124 shares
4. Ms Magali Liedts, prenamed .....	124 shares
Total: .....	1,240 shares

The subscribed capital has been fully paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of 31,000.- EUR as it was certified to the notary executing this deed.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

##### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately 70,000.- Luxembourg francs.

*Extraordinary general meeting*

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2005:
  - Mr Alain Jean-Marie Liedts, prenamed, also appointed as Chairman of the Board of directors.
  - Mrs Marie-Françoise Meesen-Liedts, prenamed,
  - Mr Hans de Graaf, companies director, residing at 20, rue J-P Wilhem, L-8271 Mamer, Luxembourg.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2005:
  - ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, with registered office at rue Richard Coudenhove Kalergi, L-1359 Luxembourg.

4.- The registered office of the company is established in L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Alain Jean-Marie Liedts, managing director, demeurant à 9840 De Pinte, Belgique, Berkenlaan, 59.
2. Madame Marie-Françoise Meesen-Liedts, sans profession, demeurant à 9840 De Pinte, Belgique, Berkenlaan, 59.
3. Monsieur Lawrence Liedts, employé, demeurant à 9840 De Pinte, Belgique, Berkenlaan, 59.
4. Mademoiselle Magali Liedts, étudiante, demeurant à 9840 De Pinte, Belgique, Berkenlaan, 59.

Tous ici représentés par Madame Eleonora Broman, economic counsel, demeurant à Mamer, en vertu de quatre procurations données le 21 juin 2000, lesquelles, après signature ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MEDIA GROUP INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de biens immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Titre II: Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III: Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président, à l'exception du premier président du conseil d'administration, qui sera nommé par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la seule signature du président du conseil d'administration, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

### **Titre V: Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de janvier à 15.00 heures et pour la première fois en 2001.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

### **Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> juillet et finit le 30 juin de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 30 juin 2001.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

**Titre VII: Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Titre VIII: Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

*Souscription - Libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Alain Jean-Marie Liedts, prénommé . . . . .	682 actions
- Madame Marie-Françoise Meesen-Liedts, prénommée. . . . .	310 actions
- Monsieur Lawrence Liedts, prénommé. . . . .	124 actions
- Mademoiselle Magali Liedts, prénommée . . . . .	124 actions
Total: . . . . .	1.240 actions

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de 31.000,- EUR se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ 70.000,- LUF.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2005:

- Monsieur Alain Jean-Marie Liedts, prénommé, également nommé en tant que président du conseil d'administration.

- Madame Marie-Françoise Meesen-Liedts, prénommée

- Monsieur Hans de Graaf, administrateur de sociétés, demeurant au 20, rue J.-P. Wihlem, L-8271 Mamer.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2005:

ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, dont le siège social est établi à L-1359 Luxembourg, rue Richard Coudenhove Kalergi.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Broman, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 5CS, fol. 85, case 8. – Reçu 12.505 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 juillet 2000.

G. Lecuit.

(42041/220/317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2000.

**SOCIETE DE PARTICIPATION SCHEIDBERG.**

Siège social: Grevenmacher.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Grevenmacher, le 2 août 2000, vol. 167, fol. 67, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2000.

SOCIETE DE PARTICIPATION SCHEIDBERG

(42003/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

**CAILLEBOTIS POLYESTER TRADING CPT S.A., Société Anonyme,  
(anc. STRATEGY GROUP S.A.H.).**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 44.023.

L'an deux mille, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STRATEGY GROUP S.A.H, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 386 du 25 août 1993,

société immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 44.023.

La séance est ouverte à quatorze heures sous la présidence de Mademoiselle Patrizia Collarin, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire, Madame Roberta Masson, employée privée, demeurant à F-Peltre.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Céline Bonvalet, employée privée, demeurant à F-Thionville.

*Composition de l'assemblée*

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

*Exposé de Mademoiselle la Présidente*

Mademoiselle la présidente expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Changement de la raison sociale en CAILLEBOTIS POLYESTER TRADING CPT S.A.

2. Modification de l'objet social. L'article 2 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

3. Modification de l'article 15 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

4. Modification subséquente des statuts.

Il.- existe actuellement mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs belges (BEF 1.250,-) chacune, entièrement libérées.

Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées.

L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

*Constataion de la validité de l'assemblée*

L'exposé de Mademoiselle la présidente, après vérification par la scrutatrice, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Mademoiselle la présidente expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

*Résolutions*

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la raison sociale de la société en CAILLEBOTIS POLYESTER TRADING CPT S.A. et de modifier par conséquent l'article 1<sup>er</sup>, alinéa premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Alinéa premier.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de CAILLEBOTIS POLYESTER TRADING CPT S.A.»

et en version anglaise:

«**Art. 1. First paragraph.** There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be CAILLEBOTIS POLYESTER TRADING CPT S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

et en version anglaise:

«**Art. 2.** The purpose of the company is the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds or of any liquid funds, the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way.

The company has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or on behalf of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goals.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

et en version anglaise:

«**Art. 15.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915, as amended on commercial companies.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Mademoiselle la Présidente lève la séance.

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs luxembourgeois (LUF 40.000,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: P. Collarin, R. Masson, C. Bonvalet, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2000, vol. 6CS, fol. 17, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 1<sup>er</sup> août 2000.

T. Metzler.

(42005/222/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

---

**CAILLEBOTIS POLYESTER TRADING CPT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 44.023.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 1<sup>er</sup> août 2000.

Signature.

(42006/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

---

**STAR VENTURE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 75.316.

In the year two thousand, on the twenty-eighth of July.

Before Us, Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Chantal Keereman, jurist, residing in Luxembourg,

acting in the capacity of special agent of the Board of Directors of STAR VENTURE MANAGEMENT S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, and entered in the company register in Luxembourg, section B under number 75.316,

by virtue of the authority conferred on her by circular decision of the Board of Directors, on June 30, 2000; an certified copy of said decision shall remain attached to the present deed.

The appearing person, acting in the said capacities, has requested the attesting notary public to record the following declarations and statements:

1.- The subscribed capital, the authorized capital and the conditions for new share issues are recorded in articles 5 and 6 of the articles of incorporation as stated on the 14th of April 2000, published in the Mémorial C number 386 of May 29, 2000.

2.- By virtue of the authority given to it by said article six, the Board of Directors, by circular decision on June 30, 2000, has resolved to raise the share capital by one hundred and seventy-five thousand (175,000.- EUR) to increase it from the present amount of thirty one thousand (31,000.- EUR) to two hundred and six thousand (206,000.- EUR), by the creation of one hundred and seventy-five (175) new shares of a par value of one thousand (1,000.- EUR) each, to be fully paid up in cash at par value, having the same rights as the existing shares as of the date of their payment, the preferential subscription right having been withdrawn.

The Board of Directors has resolved to accept the subscription to all the one hundred and seventy-five (175) new shares by:

G.F.E. FINANCIERE D'ENTREPRISES S.A., a company established under the law of Luxembourg, having its registered office in Luxembourg, 33, rue Albert I<sup>er</sup>,

pursuant to a subscription declaration dated July 27, 2000, which remains attached to this deed.

The Board of Directors has furthermore conferred upon the appearing person all powers necessary in order to appear before the notary, to establish the realization of this capital increase and to amend article five of the articles of incorporation as a consequence of the realization of this increase in capital.

3.- The one hundred and seventy-five (175) new shares have all been subscribed to and fully paid up at par value by G.F.E. FINANCIERE D'ENTREPRISES S.A., prenamed, by payment in cash of an amount of one hundred and seventy-five thousand (175,000.- EUR),

as was proved to the undersigned notary, who certifies it, on hand of a certificate dated July 28, 2000, given by BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA, société anonyme, having its registered office in Luxembourg, which remains attached to this deed.

4.- Following the accomplishment of this subscribed share capital increase, the first paragraph of article five of the articles of incorporation has therefore been modified and now reads as follows:

«**Art. 5.** The corporate capital is set at two hundred and six thousand (206,000.- EUR), divided into two hundred and six (206) shares of one thousand (1,000.- EUR) each.»

## Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one hundred and twenty thousand (120,000.-) Luxembourg francs.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will be prevailing.

In witness whereof, concluded in Luxembourg, day, month and year as above.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg,

agissant comme mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme STAR VENTURE MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 75.316,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision circulaire du Conseil d'administration du 30 juin 2000; une copie conforme de ladite décision restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

1.- Le capital souscrit, le capital autorisé de la société et les conditions d'émission d'actions nouvelles sont relatés aux articles 5 et 6 des statuts dressés le 14 avril 2000, publiés au Mémorial C numéro 386 du 29 mai 2000.

2.- En vertu des pouvoirs lui conférés par l'article six des statuts, le Conseil d'administration a par décision circulaire du 30 juin 2000, décidé d'augmenter le capital social de cent soixante-quinze mille (175.000,- EUR) pour le porter de trente et un mille (31.000,- EUR) à deux cent six mille (206.000,- EUR), par l'émission à la valeur nominale de cent soixante-quinze (175) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,- EUR) chacune, à libérer intégralement en espèces, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes à partir du jour de leur libération, le droit de souscription préférentiel ayant été supprimé.

Le conseil d'administration a accepté d'admettre à la souscription de toutes les cent soixante-quinze (175) actions nouvelles:

G.F.E. FINANCIERE D'ENTREPRISES S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg, 33, rue Albert 1<sup>er</sup>,

suivant déclaration de souscription datée le 27 juillet 2000, ci-annexée.

Le Conseil d'administration a conféré en outre tous pouvoirs à la comparante à comparaître par-devant notaire aux fins de documenter la réalisation de cette augmentation de capital et d'adapter l'article cinq des statuts à la réalisation de cette augmentation de capital.

3.- Les cent soixante-quinze (175) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement pour leur valeur nominale par G.F.E. FINANCIERE D'ENTREPRISES S.A., préqualifiée, par un versement en espèces de cent soixante-quinze mille (175.000,- EUR),

ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément sur base d'un certificat daté à Luxembourg, en date du 28 juillet 2000, émis par la BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA, société anonyme, avec siège social à Luxembourg, ci-annexé.

4.- Suite à la réalisation de cette augmentation du capital souscrit, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent six mille (206.000,- EUR), représenté par deux cent six (206) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,- EUR) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à cent vingt mille (120.000,-) francs luxembourgeois.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte rédigé en langue anglaise est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Keereman, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2000 2000, vol. 6CS, fol. 18, case 7. – Reçu 70.595 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2000.

R. Neuman.

(42267/226/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2000.

**STAR VENTURE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 75.316.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
 (42268/226/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2000.

---

**CDRD INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

## STATUTES

In the year two thousand, on the twenty-second of June.  
 Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

CDRD HOLDINGS (CAYMAN ISLANDS) LIMITED, with registered office at Georgetown, Grand Cayman (British West Indies),

here represented by Miss Anna Bobo Remijn, lawyer, residing in Luxembourg,  
 by virtue of a proxy given on 16 June 2000.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one-member companies.

**Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name CDRD INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five Euros (125.- EUR) each, all fully paid up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by a unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) and B manager(s). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The tasks and power to bind the company will be distributed between the and B manager(s), as follows:

- The A Manager(s) is/are solely and independently authorised to represent and legally bind the company by individual signature, with respect to its day-to-day management. The day-to-day management will include the following tasks: (i) register/administer the company's daily affairs; (ii) keep the company's books; (iii) collect funds on behalf of the company; (iv) make payments to the company's creditors on invoices (including VAT) not in excess of EUR 5,000.-; (v) organise the board and shareholders' meetings in Luxembourg; (vi) prepare the financial statements of the company; (vii) file the company's direct and indirect income tax returns; and (viii) file the company's financial statements with the Luxembourg trade register of the Chamber of Commerce (ix) any all other tasks to keep the company in good standing.

- The B Manager(s) is/are solely and independently authorised to represent and legally bind the company by individual signature, with respect to the signing of purchase agreements, acquiring and disposing of the shares of subsidiary companies, and all other actions with respect to the investments of the Company in the subsidiary companies.

- For all other actions, not included above, the Company will be represented by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2000.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10 %) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, may decide to pay interim dividends.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, CDRD HOLDINGS (Cayman Islands) Limited, represented as stated hereabove, has declared to subscribe for the 100 shares and to have them fully paid up in cash, so the amount of 12,500.- EUR is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Estimate*

For the purposes of the registration, the capital is evaluated at 504,249.- LUF.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 50,000.- LUF.

*Resolutions of the sole shareholder*

1) The Company will be administered by the following managers:

A-Managers:

- Miss Anna A. Bobo Remijn, lawyer, residing at 30A, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,
- Mr Dirk C. Oppelaar, lawyer, residing at 62, rue Reckenthal, L-2410 Luxembourg.

B-Managers:

- Mr Christopher MacKenzie, company director, residing at Flat no. 2, 11, Lowndes Square, London, SW 1X9HB (United Kingdom),
- Mr Donald J. Gogel, company director, residing at 31, Masterton Road, Bronxville, New York, 10708 USA,
- Mr Charles P. Pieper, company director, residing at 510, Park Avenue, ap. 14B, New York, NY 10022 USA.

2) The address of the corporation is fixed in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

CDRD HOLDINGS (Cayman Islands) Limited, dont le siège social est établi à Georgetown, Grand Cayman (Indes Occidentales Britanniques),

ici représentée par Mademoiselle Anna Bobo Remijn, conseil économique, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 16 juin 2000.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de biens immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination CDRD INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales. Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) A et de gérant(s) B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Les tâches et pouvoir d'engager la société seront répartis entre les gérant(s) A et B comme suit:

- Le (s) gérant (s) A est/sont seul (s) et de façon indépendante autorisé(s) à représenter et à engager juridiquement la société par signature individuelle, pour tout ce qui concerne la gestion journalière. La gestion journalière comprendra les tâches suivantes: (i) enregistrer/administrer les affaires journalières de la société; (ii) tenir les livres de la société; (iii) recevoir des fonds pour le compte de la société; (iv) effectuer des paiements aux créanciers de la société sur base de factures n'excédant pas 5.000,- EUR (TVA comprise); (v) organiser les réunions du conseil d'administration et les assemblées générales des actionnaires à Luxembourg; (vi) préparer les rapports financiers de la société; (vii) remplir les déclarations d'impôts directs et indirects; (viii) remplir les rapports financiers auprès du registre de commerce luxembourgeois de la Chambre de Commerce; (ix) toutes autres tâches afin d'assurer le maintien de la société.

- Le (s) gérant (s) B est/sont seul(s) et de façon indépendante autorisé(s) à représenter et à engager juridiquement la société par signature individuelle, pour tout ce qui concerne la signature de contrats d'acquisition, l'acquisition et la disposition d'actions de sociétés filiales, et tous autres actes relatifs aux investissements de la société dans des sociétés filiales.

- Pour tous autres actes, non énoncés ci-avant, la société sera engagée par la signature deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2000.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

CDRD HOLDINGS (Cayman Islands) Limited, préqualifiée et représentée comme il est dit, a déclaré souscrire les 100 parts sociales et les avoir entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de 12.500,- EUR est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à 504.249,- LUF.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 40.000,- LUF.

#### *Décision de l'associé unique*

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

##### *Gérants A:*

- Mademoiselle Anna Bobo Remijn, juriste, demeurant au 30A, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,
- Monsieur Dirk C. Oppelaar, juriste, demeurant au 62, rue Reckenthal, L-2410 Luxembourg.

##### *Gérants B:*

- Monsieur Christopher MacKenzie, administrateur de sociétés, demeurant à Flat no.2, 11, Lowndes Square, Londres, SW 1X9HB (Royaume-Uni),
- Monsieur Donald J. Gogel, administrateur de sociétés, demeurant au 31, Masterton Road, Bronxville, New York, 10708 USA,
- Monsieur Charles P. Pieper, administrateur de sociétés, demeurant au 510, Park Avenue, ap. 14B, New-York, NY 10022 USA.

2) L'adresse de la Société est fixé au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Bobo Remijn, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 5CS, fol. 85, case 3. – Reçu 5.042 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 juillet 2000.

G. Lecuit.

(42031/220/301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2000.

### **WANG GLOBAL BELGIUM, S.p.r.l., Société pour responsabilité limitée.**

Siège social: B-1210 Saint-Josse-ten-Noode, 1, place Madou.

R. C. Bruxelles 536.344.

Succursale: L-2529 Luxembourg, 15, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 19.104.

Il résulte de l'Assemblée générale de la société tenue le deux mai 2000 que la société GETRONICS S.A. a absorbé WANG GLOBAL BELGIUM S.p.r.l. dans le cadre d'une opération de fusion par absorption.

En conséquence, les activités de la succursale de WANG GLOBAL BELGIUM S.p.r.l. sont reprises par la succursale de GETRONICS S.A.

Le nouveau siège de la succursale résultant de la fusion est situé au 15, rue des Scillas à L-2529 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 18 juillet 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2000, vol. 540, fol. 50, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(42023/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2000.

**JOHN STORK INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

## STATUTS

L'an deux mille, le ving juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Ont comparu:

- 1.- Monsieur François Grandclaude, directeur de sociétés, demeurant à F-75011 Paris, 121, avenue Philippe Auguste,
- 2.- Madame Rosemarie Heitz, épouse de Monsieur François Grandclaude, consultante, demeurant à F-75011 Paris, 121, avenue Philippe Auguste;

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet:

- le conseil de direction auprès des entreprises de toutes sortes, tant françaises qu'étrangères, notamment en ce qui concerne la gestion, l'organisation et la sélection de leur personnel, ainsi que le conseil en acquisition d'entreprises;
- la publicité, la formation et l'aide à la réinsertion du personnel, l'édition, la création de graphismes assistés par ordinateur et toutes opérations liées à la communication de l'entreprise par l'objet, la vue ou l'ouïe;
- la propriété par voie d'acquisition directe ou par voie de souscription, participation à la création de sociétés nouvelles ou de sociétés existantes, achats, cessions, échanges de titres et droits sociaux ou de toutes manières, de tout patrimoine de biens et droits immobiliers, achevés ou inachevés, en cours de construction ou de réhabilitation, commercial ou professionnel,

et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, publicitaires ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement audit objet ou susceptibles d'en faciliter le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers, ou en participation sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés, de souscriptions, de commandites, de fusion ou d'absorption, d'avances, d'achats ou de ventes de titres et droits sociaux, de cession ou location de tout ou partie de ses biens et droits sociaux, de cession ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers et immobiliers, et par tout autre mode.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de JOHN STORK INTERNATIONAL S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 5.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125.- EUR) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur François Grandclaude, prénommé, soixante-seize parts sociales . . . . .	76
2.- Madame Rosemarie Heitz, prénommée, vingt-quatre parts sociales. . . . .	24
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révoquables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille.

**Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de trente-cinq mille francs luxembourgeois (35.000,- LUF).

Le capital social est évalué à la somme de cinq cent quatre mille deux cent quarante-neuf francs luxembourgeois (504.249,- LUF).

Les comparants déclarent être époux et requérir la réduction fiscale prévue pour les sociétés familiales.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur François Grandclaude, prénommé, lequel aura tous les pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

2.- L'adresse de la société sera la suivante:

L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé F. Grandclaude, R. Heintz, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 6CS, fol. 10, case 12. – Reçu 2.521 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2000.

E. Schlessler.

(42039/227/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2000.

### **KONKRET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Leudelange.

R. C. Luxembourg B 38.536.

#### **DISSOLUTION**

L'an deux mille, le vingt juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Pit Hoerold, publicitaire, demeurant à Luxembourg,

ici représentée par Madame Martine Kinnen, épouse de Monsieur Pit Hoerold, institutrice, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 juin 2000.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2. Madame Martine Kinnen, prénommée, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée KONKRET, S.à r.l., établie à Leudelange, constituée suivant acte notarié, en date du 8 novembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 164 du 25 avril 1992, dont les statuts furent modifiés suivant actes notariés, en date du 31 juillet 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 566 du 3 décembre 1992 et en date du 12 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil C numéro 175 du 24 mars 1998;

- que le capital social de la société s'élève actuellement à six cent mille francs (600.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de six mille francs (6.000,-) chacune, entièrement libérées;

- qu'ils ont décidé d'un commun accord de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée KONKRET, S.à r.l.;

- qu'ils déclarent que tout le passif de la société a été apuré et que la liquidation de la société KONKRET, S.à r.l. est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux éventuellement subsistants;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à Luxembourg, 28, rue Michel Lentz.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Kinnen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 124S, fol. 96, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 juillet 2000.

G. Lecuit.

(42192/220/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2000.

---

**AMACO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 58.628.

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 19 mars 1997 entre la société AMACO (LUXEMBOURG) S.A. dont le siège social est au 16, boulevard Emmanuel Servais et PRITRUST, ayant son siège social 16, boulevard Emmanuel Servais à Luxembourg.

Ce contrat couvrant une période d'une année renouvelable par tacite reconduction est susceptible d'être dénoncé par chacune des parties moyennant un préavis de deux mois.

Luxembourg, le 28 juillet 2000.

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 68, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(42059/010/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2000.

---

**LUX BATISSEUR IMMOBILIER, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 4, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 47.955.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2000, vol. 317, fol. 27, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour LUX BATISSEUR IMMOBILIER, S.à r.l.*

(42203/597/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2000.

---

**DMGCI, DEUTSCHE MORGAN GRENPELL CAPITAL ITALY, Société en Commandite par Actions.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 54.840.

In the year two thousand, on the twelfth of July.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting by virtue of decisions of DEUTSCHE MORGAN GRENPELL DEVELOPMENT CAPITAL ITALY S.A., manager of the company, taken on June 29, 2000, copy of which decisions, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

*1)*

The company DEUTSCHE MORGAN GRENPELL CAPITAL ITALY or DMGCI, having its registered office in Luxembourg, 13, boulevard Royal, was incorporated by notarial deed on May 14, 1996, published in the Mémorial C, number 387 of August 12, 1996. R. C. Luxembourg B 54.840. The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on February 29, 2000, published in the Mémorial C, number 485 of July 8, 2000.

## II)

According to article 5 of the articles of incorporation, the issued and subscribed capital has been fixed at one billion five hundred and twenty-two million one hundred thousand Italian Lira (ITL 1,522,100,000,-), divided into three hundred and four thousand four hundred and twenty (304,420) shares, comprising:

- (i) one hundred and thirty-nine thousand six hundred and thirty-eight (139,638) Redeemable Shares having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each («A Shares»);
- (ii) one hundred and twenty thousand three hundred and thirty-eight (120,338) Ordinary Shares having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each («B Shares»);
- (iii) forty-four thousand four hundred and forty-four (44,444) Shares having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each, allocated to the Unlimited Shareholder («C Shares»).

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of one hundred and thirty-eight billion two hundred and forty-one million six hundred and twenty thousand Italian Lira (ITL 138,241,620,000.-) have been paid on the «A Shares».

The Company has an authorised share capital of two hundred and forty-nine billion nine hundred and eighty million Italian Lira (ITL 249,980,000,000.-), divided into two hundred and fifty thousand (250,000) «A Shares», having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each, one hundred and ninety-six thousand (196,000) «B Shares», having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each and fifty thousand (50,000) «C Shares», having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue further A Shares, B Shares and C Shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period such as determined by article 32(5) of the law on commercial companies.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the Shareholders in General Meeting from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

The Unlimited Shareholder is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for A Shares, B Shares and C Shares from time to time.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue such A Shares, B Shares and C Shares under and during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription right.

When the Unlimited Shareholder effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend article 5 in order to record the change and the Unlimited Shareholder is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

## III)

Pursuant to this authorization, the Unlimited Shareholder has decided to increase the capital of the Company by an amount of one hundred and eighty-eight million five hundred and eighty thousand Italian Lira (188,580,000.- ITL) so as to raise it from its present amount of one billion five hundred and twenty-two million one hundred thousand Italian Lira (1,522,100,000.- ITL) to one billion seven hundred and ten million six hundred and eighty thousand Italian Lira (1,710,680,000.- ITL) by the issue of twenty thousand two hundred and fifty-eight (20,258) Redeemable Shares («A Shares») having a par value of five thousand Italian Lira (5,000.- ITL) each at an issue price of nine hundred and ninety-five thousand Italian Lira (995,000.- ITL) per share and of seventeen thousand four hundred and fifty-eight (17,458) Ordinary Shares («B Shares») having a par value of five thousand Italian Lira (5,000.- ITL) each.

The Unlimited Shareholder decided to accept the subscription of the new shares as follows:

a. Three hundred and thirty-six (336) A Shares have been subscribed by Mrs Diana De Silva Bracco and fully paid in by a contribution in cash of one million six hundred and eighty thousand Italian Lira (1,680,000.- ITL). In addition total issue premiums for an amount of three hundred and thirty-two million six hundred and forty thousand Italian Lira (332,640,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

b. Two hundred and twenty-four (224) A Shares and two hundred and twenty-four (224) B Shares have been subscribed by CARFIN S.r.l. and fully paid in by a contribution in cash of two million two hundred and forty thousand Italian Lira (2,240,000.- ITL). In addition total issue premiums for an amount of two hundred and twenty-one million seven hundred and sixty thousand Italian Lira (221,760,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

c. Five hundred and sixty (560) A Shares and five hundred and sixty (560) B Shares have been subscribed by BANCO DI BRESCIA and fully paid in by a contribution in cash of five million six hundred thousand Italian Lira (5,600,000.- ITL). In addition total issue premiums for an amount of five hundred and fifty-four million four hundred thousand Italian Lira (554,400,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

d. Four hundred and forty-eight (448) A Shares have been subscribed by Mr Piter Ennio De Rigo and fully paid in by a contribution in cash of two million two hundred and forty thousand Italian Lira (2,240,000.- ITL). In addition total issue premiums for an amount of four hundred and forty-three million five hundred and twenty thousand Italian Lira (443,520,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

e. One thousand nine hundred and four (1,904) A Shares and one thousand nine hundred and four (1,904) B Shares have been subscribed by DEUTSCHE BETEILIGUNGS A.G. and fully paid in by a contribution in cash of nineteen million and forty thousand Italian Lira (19,040,000.- ITL). In addition total issue premiums for an amount of one billion eight hundred and eighty-four million nine hundred and sixty thousand Italian Lira (1,884,960,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

f. One thousand nine hundred and four (1,904) A Shares and one thousand nine hundred and four (1,904) B Shares have been subscribed by DEUTSCHE BANK S.p.A. and fully paid in by a contribution in cash of nineteen million and forty thousand Italian Lira (19,040,000.- ITL). In addition total issue premiums for an amount of one billion eight hundred

and eighty-four million nine hundred and sixty thousand Italian Lira (1,884,960,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

g. One hundred and twelve (112) A Shares have been subscribed by FELIPE S.A. and fully paid in by a contribution in cash of five hundred and sixty thousand Italian Lira (560,000.- ITL). In addition total issue premiums for an amount of one hundred and ten million eight hundred and eighty thousand Italian Lira (100,880,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

h. One thousand one hundred and twenty (1,120) A Shares and one thousand one hundred and twenty (1,120) B Shares have been subscribed by FERRERO INTERNATIONAL B.V. and fully paid in by a contribution in cash of eleven million two hundred thousand Italian Lira (11,200,000.- ITL). In addition total issue premiums of one billion one hundred and eight million eight hundred thousand Italian Lira (1,108,800,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

i. Five hundred and sixty (560) A Shares and five hundred and sixty (560) B Shares have been subscribed by FONDO RISPARMIO ITALIA AZIONARIO and fully paid in by a contribution in cash of five million six hundred thousand Italian Lira (5,600,000.- ITL). In addition total issue premiums of five hundred and fifty-four million four hundred thousand Italian Lira (554,400,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

j. Two hundred and ten (210) A Shares and two hundred and ten (210) B Shares have been subscribed by FERSEN S.A., Lugano Branch and fully paid in by a contribution in cash of two million and one hundred thousand Italian Lira (2,100,000.- ITL). In addition total issue premiums of two hundred and seven million nine hundred thousand Italian Lira (207,900,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

k. Two hundred and ten (210) A Shares and two hundred and ten (210) B Shares have been subscribed by ISCANDAR S.A., Lugano Branch and fully paid in by a contribution in cash of two million and one hundred thousand Italian Lira (2,100,000.- ITL). In addition total issue premiums of two hundred and seven million nine hundred thousand Italian Lira (207,900,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

l. Seventy (70) A Shares and seventy (70) B Shares have been subscribed by HALL INVESTMENT S.A., Lugano Branch and fully paid in by a contribution in cash of seven hundred thousand Italian Lira (700,000.- ITL). In addition total issue premiums of sixty-nine million three hundred thousand Italian Lira (69,300,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

m. Seventy (70) A Shares and seventy (70) B Shares have been subscribed by HANGHER FINANCE S.A., Lugano Branch and fully paid in by a contribution in cash of seven hundred thousand Italian Lira (700,000.- ITL). In addition total issue premiums of sixty-nine million three hundred thousand Italian Lira (69,300,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

n. Five hundred and sixty (560) A Shares and five hundred and sixty (560) B Shares have been subscribed by FONDO RISPARMIO ITALIA CRESCITA and fully paid in by a contribution in cash of five million six hundred thousand Italian Lira (5,600,000.- ITL). In addition total issue premiums of five hundred and fifty-four million four hundred thousand Italian Lira (554,400,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

o. Four hundred and seventy-six (476) A Shares and three hundred and thirty-six (336) B Shares have been subscribed by GIOVINT HOLDING S.A. and fully paid in by a contribution in cash of four million and sixty thousand Italian Lira (4,060,000.- ITL). In addition total issue premiums of four hundred and seventy-one million two hundred and forty thousand Italian Lira (471,240,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

p. One hundred and forty A Shares (140) and one hundred and twelve (112) B Shares have been subscribed by GOLDENAGE and fully paid in by a contribution in cash of one million two hundred and sixty thousand Italian Lira (1,260,000.- ITL). In addition total issue premiums of one hundred and thirty-eight million six hundred thousand Italian Lira (138,600,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

q. One hundred and twelve (112) A Shares and one hundred and twelve (112) B Shares have been subscribed by ISAGEST S.r.l. and fully paid in by a contribution in cash of one million one hundred and twenty thousand Italian Lira (1,120,000.- ITL). In addition total issue premiums of one hundred and ten million eight hundred and eighty thousand Italian Lira (110,880,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

r. One thousand one hundred and twenty (1,120) A Shares and one thousand one hundred and twenty (1,120) B Shares have been subscribed by ISTITUTO NAZIONALE DELLE ASSICURAZIONI S.p.A and fully paid in by a contribution in cash of eleven million two hundred thousand Italian Lira (11,200,000.- ITL). In addition total issue premiums of one billion one hundred and eight million eight hundred thousand Italian Lira (1,108,800,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

s. One thousand and seventy-eight (1,078) A Shares and one thousand and seventy-eight (1,078) B Shares have been subscribed by KUWAIT INVESTMENT OFFICE and fully paid in by a contribution in cash of ten million seven hundred and eighty thousand Italian Lira (10,780,000.- ITL). In addition total issue premiums of one billion sixty-seven million two hundred and twenty thousand Italian Lira (1,067,220,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

t. Five hundred and sixty (560) A Shares and five hundred and sixty (560) B Shares have been subscribed by LEOPAR S.r.l and fully paid in by a contribution in cash of five million six hundred thousand Italian Lira (5,600,000.- ITL). In addition total issue premiums of five hundred and fifty-four million four hundred thousand Italian Lira (554,400,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

u. One hundred and twelve (112) A Shares and one hundred and twelve (112) B Shares have been subscribed by LEONARDO SERVADIO S.r.l. and fully paid in by a contribution in cash of one million one hundred and twenty thousand Italian Lira (1,120,000.- ITL). In addition total issue premiums of one hundred and ten million eight hundred and eighty thousand Italian Lira (110,880,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

v. Two hundred and twenty-four (224) A Shares have been subscribed by Ulderico Capucci, Mariano Marchetti, Marco Valentino Maroino and Roberto Protasoni and fully paid in by a contribution in cash of one million one hundred and

twenty thousand Italian Lira (1,120,000.- ITL). In addition total issue premiums of two hundred and twenty-one million seven hundred and sixty thousand Italian Lira (221,760,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

w. Five hundred and sixty (560) A Shares and five hundred and sixty (560) B Shares have been subscribed by MATADI S.A. and fully paid in by a contribution in cash of five million six hundred thousand Italian Lira (5,600,000.- ITL). In addition total issue premiums of five hundred and fifty-four million four hundred thousand Italian Lira (554,400,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

x. Four hundred and forty-eight (448) A Shares have been subscribed by Rodolfo Molo and fully paid in by a contribution in cash of two million two hundred and forty thousand Italian Lira (2,240,000.- ITL). In addition total issue premiums for an amount of four hundred and forty-three million five hundred and twenty thousand Italian Lira (443,520,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

y. Five hundred and seventy-four (574) A Shares and five hundred and forty-six (546) B Shares have been subscribed by DEUTSCHE BANK NOMINEES (JERSEY) LIMITED and fully paid in by a contribution in cash of five million six hundred thousand Italian Lira (5,600,000.- ITL). In addition total issue premiums for an amount of five hundred and sixty-eight million two hundred and sixty thousand Italian Lira (568,260,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

z. One thousand four hundred and seventy (1,470) A Shares and one thousand four hundred and forty-two (1,442) B Shares have been subscribed by DEUTSCHE EQUITY FUNDS HOLDING and fully paid in by a contribution in cash of fourteen million five hundred and sixty thousand Italian Lira (14,560,000.- ITL). In addition total issue premiums for an amount of one billion four hundred and fifty-five million three hundred thousand Italian Lira (1,455,300,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

aa. One hundred and twelve (112) A Shares have been subscribed by Roberto Petrini, Luciana Silvana Petrini, Amalia Petrini and Laura Petrini and fully paid in by a contribution in cash of five hundred and sixty thousand Italian Lira (560,000.- ITL). In addition total issue premiums for an amount of one hundred and ten million eight hundred and eighty thousand Italian Lira (110,880,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

bb. One hundred and twelve (112) A Shares have been subscribed by Giorgio Petrini and fully paid in by a contribution in cash of five hundred and sixty thousand Italian Lira (560,000.- ITL). In addition total issue premiums for an amount of one hundred and ten million eight hundred and eighty thousand Italian Lira (110,880,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

cc. Two hundred and eighty (280) A Shares and two hundred and eighty (280) B Shares have been subscribed by PROSPEROUSE FOUNDATION and fully paid in by a contribution in cash of two million eight hundred thousand Italian Lira (2,800,000.- ITL). In addition total issue premiums for an amount of two hundred and seventy-seven million two hundred thousand Italian Lira (277,200,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

dd. One hundred and twelve (112) A Shares and one hundred and twelve (112) B Shares have been subscribed by PUNTA ALA FOUNDATION and fully paid in by a contribution in cash of one million one hundred and twenty thousand Italian Lira (1,120,000.- ITL). In addition total issue premiums of one hundred and ten million eight hundred and eighty thousand Italian Lira (110,880,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

ee. Five hundred and sixty (560) A Shares and five hundred and sixty (560) B Shares have been subscribed by SELVA S.A. and fully paid in by a contribution in cash of five million six hundred thousand Italian Lira (5,600,000.- ITL). In addition total issue premiums of five hundred and fifty-four million four hundred thousand Italian Lira (554,400,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

ff. Two hundred and sixty-six (266) A Shares and two hundred and sixty-six (266) B Shares have been subscribed by THE OVERSEAS INVESTMENT TRUST Plc and fully paid in by a contribution in cash of two million six hundred and sixty thousand Italian Lira (2,660,000.- ITL). In addition total issue premiums of two hundred and sixty-three million three hundred and forty thousand Italian Lira (263,340,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

gg. Two hundred and twenty-four (224) A Shares and two hundred twenty-four (224) B Shares have been subscribed by VELITTA STIFTUNG and fully paid in by a contribution in cash of two million two hundred and forty thousand Italian Lira (2,240,000.- ITL). In addition total issue premiums for an amount of two hundred and twenty-one million seven hundred and sixty thousand Italian Lira (221,760,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

hh. One hundred and twelve (112) A Shares have been subscribed by Antonio Venturi and fully paid in by a contribution in cash of five hundred and sixty thousand Italian Lira (560,000.- ITL). In addition total issue premiums for an amount of one hundred and ten million eight hundred and eighty thousand Italian Lira (110,880,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

ii. One hundred and twelve (112) A Shares and one hundred and twelve (112) B Shares have been subscribed by COMPAGNIA ASSICURATRICE UNIPOL S.p.A and fully paid in by a contribution in cash of one million one hundred and twenty thousand Italian Lira (1,120,000.- ITL). In addition total issue premiums of one hundred and ten million eight hundred and eighty thousand Italian Lira (110,880,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

jj. One hundred and sixty-eight (168) A Shares and one hundred and sixty-eight (168) B Shares have been subscribed by INDUSTRIE ZIGNAGO S.ta MARGHERITA S.p.A. and fully paid in by a contribution in cash of one million six hundred and eighty thousand Italian Lira (1,680,000.- ITL). In addition total issue premiums of one hundred and sixty-six million three hundred and twenty thousand Italian Lira (166,320,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

kk. Four hundred and forty-eight (448) A Shares have been subscribed by THE FUJI BANK LIMITED and fully paid in by a contribution in cash of two million two hundred and forty thousand Italian Lira (2,240,000.- ITL). In addition total issue premiums of four hundred and forty-three million five hundred and twenty thousand Italian Lira (443,520,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

ll. Two thousand and thirty (2,030) A Shares and two thousand and thirty (2,030) B Shares have been subscribed by ABU DHABI INVESTMENT AUTHORITY and fully paid in by a contribution in cash of twenty million three hundred

thousand Italian Lira (20,300,000.- ITL). In addition total issue premiums of two billion nine million seven hundred thousand Italian Lira (2,009,700,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

mm. One hundred and twelve (112) A Shares have been subscribed by Fabrizio Motterlini, Matteo Motterlini and Marta Motterlini and fully paid in by a contribution in cash of five hundred and sixty thousand Italian Lira (560,000.- ITL). In addition total issue premiums for an amount of one hundred and ten million eight hundred and eighty thousand Italian Lira (110,880,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

nn. One hundred and twelve (112) A Shares have been subscribed by Adriano Riva and fully paid in by a contribution in cash of five hundred and sixty thousand Italian Lira (560,000.- ITL). In addition total issue premiums for an amount of one hundred and ten million eight hundred and eighty thousand Italian Lira (110,880,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

oo. Two hundred and twenty-four (224) A Shares and two hundred twenty-four (224) B Shares have been subscribed by TORO ASSICURAZIONI S.p.A. and fully paid in by a contribution in cash of two million two hundred and forty thousand Italian Lira (2,240,000.- ITL). In addition total issue premiums for an amount of two hundred and twenty-one million seven hundred and sixty thousand Italian Lira (221,760,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

pp. One hundred and twelve (112) A Shares and one hundred and twelve (112) B Shares have been subscribed by LAGO MAGGIORE STIFTUNG and fully paid in by a contribution in cash of one million one hundred and twenty thousand Italian Lira (1,120,000.- ITL). In addition total issue premiums for an amount of one hundred and ten million eight hundred and eighty thousand Italian Lira (110,880,000.- ITL) have been paid on the subscribed A Shares.

The amounts of one hundred and eighty-eight million five hundred and eighty thousand Italian Lira (188,580,000.- ITL) in capital and twenty billion fifty-five million four hundred and twenty thousand Italian Lira (20,055,420,000.- ITL) as issue premium, totalising twenty billion two hundred and forty-four million Italian Lira (20,244,000,000.- ITL), paid up in cash by the subscribers are at the disposal of the company, proof of which has been given to the undersigned notary.

As a consequence of such increase of capital, the five first paragraphs of article 5 of the articles of incorporation will now read as follows:

«**Art. 5. Five first paragraphs.** The Company has an issued and subscribed capital of one billion seven hundred and ten million six hundred and eighty thousand Italian Lira (ITL 1,710,680,000.-), divided into three hundred and forty-two thousand one hundred and thirty-six (342,136) shares, comprising:

(i) one hundred and fifty-nine thousand eight hundred and ninety-six (159,896) Redeemable Shares having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each («A Shares»);

(ii) one hundred and thirty-seven thousand seven hundred and ninety-six (137,796) Ordinary Shares having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each («B Shares»);

(iii) forty-four thousand four hundred and forty-four (44,444) Shares having a par value of five thousand Italian Lira (ITL 5,000.-) each, allocated to the Unlimited Shareholder («C Shares»).

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of one hundred and fifty-eight billion two hundred and ninety-seven million forty thousand Italian Lira (ITL 158,297,040,000.-) have been paid on the «A Shares».)

*Estimation of the increase of capital and the increase of the issue premiums*

For all legal purposes, the increase of capital is valued at 3,928,840.- LUF and the increase of the issue premiums is valued at 417,831,000.- LUF.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital with issue premium are estimated at approximately 4,450,000.- LUF.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille, le douze juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu de décisions de DEUTSCHE MORGAN GRENPELL DEVELOPMENT CAPITAL ITALY S.A., actionnaire commandité de la société, prises en date du 29 juin 2000, copie de ces décisions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1)

La société DEUTSCHE MORGAN GRENPELL CAPITAL ITALY ou DMGC, avec siège social à Luxembourg, 13, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 54.840, fut constituée suivant acte notarié du 14 mai 1996, publié au Mémorial C, numéro 387 du 12 août 1996. Les statuts de la société ont

été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 29 février 2000, publié au Mémorial C, numéro 485 du 8 juillet 2000.

Aux termes de l'article 5 des statuts, le capital émis de la société a été porté à un milliard cinq cent vingt-deux millions cent mille Lires Italiennes (ITL 1.522.100.000,-), divisé en trois cent quatre mille quatre cent vingt (304.420) actions, comprenant:

(i) cent trente-neuf mille six cent trente-huit (139.638) Actions Rachetables ayant une valeur nominale de cinq mille Lires Italiennes (ITL 5.000,-) chacune («Actions A»);

(ii) cent vingt mille trois cent trente-huit (120.338) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de cinq mille Lires Italiennes (ITL 5.000,-) chacune («Actions B»);

(iii) quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre (44.444) Actions ayant une valeur nominale de cinq mille Lires Italiennes (ITL 5.000,-) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité («Actions C»).

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de cent trente-huit milliards deux cent quarante et un millions six cent vingt mille Lires Italiennes (ITL 138.241.620.000,-) ont été payées sur les «Actions A».

La société a un capital autorisé de deux cent quarante-neuf milliards neuf cent quatre-vingts millions de Lires Italiennes (ITL 249.980.000.000,-), divisé en deux cent cinquante mille (250.000) «Actions A» ayant une valeur nominale de cinq mille Lires Italiennes (ITL 5.000,-) chacune, cent quatre-vingt-seize mille (196.000) «Actions B» ayant une valeur nominale de cinq mille Lires Italiennes (ITL 5.000,-) chacune et cinquante mille (50.000) «Actions C» ayant une valeur nominale de cinq mille Lires Italiennes (ITL 5.000,-) chacune.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre des Actions A, B et C supplémentaires avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la société jusqu'au capital autorisé de la société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles actions pendant une période telle que déterminée à l'article 32 (5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des Actionnaires en Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des statuts.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à déterminer les conditions de souscription des actions A, B et C.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre de telles Actions A, B et C durant la période mentionnée ci-dessus sans droit de souscription préférentiel pour les Actionnaires existants.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par l'Actionnaire Commandité conformément aux dispositions ci-dessus, l'Actionnaire Commandité prendra les mesures nécessaires pour modifier l'article 5 afin de constater cette modification et est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

### III)

En exécution des pouvoirs lui conférés par les statuts, l'Actionnaire Commandité a décidé de procéder à une augmentation de capital à concurrence de cent quatre-vingt-huit millions cinq cent quatre-vingts mille Lires Italiennes (ITL 188.580.000,-) pour le porter de son montant actuel de un milliard cinq cent vingt-deux millions cent mille Lires Italiennes (ITL 1.522.100.000,-) à un milliard sept cent dix millions six cent quatre-vingt mille Lires Italiennes (ITL 1.710.680.000,-) par l'émission de vingt mille deux cent cinquante-huit (20.258) Actions Rachetables («Actions A») ayant une valeur nominale de cinq mille Lires Italiennes (ITL 5.000,-) chacune, à un prix d'émission de neuf cent quatre-vingt-quinze mille Lires Italiennes (ITL 995.000,-) par action, et de dix-sept mille quatre cent cinquante-huit (17.458) Actions Ordinaires («Actions B») ayant une valeur nominale de cinq mille Lires Italiennes (ITL 5.000,-) chacune.

L'Actionnaire Commandité a décidé d'accepter la souscription aux actions nouvelles comme suit:

a. Trois cent trente-six (336) Actions A ont été souscrites par Madame Diana De Silva Bracco et entièrement libérées moyennant versement en espèces de un million six cent quatre-vingt mille Lires Italiennes (ITL 1.680.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant trois cent trente-deux millions six cent quarante mille Lires Italiennes (ITL 332.640.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

b. Deux cent vingt-quatre (224) Actions A et deux cent vingt-quatre (224) Actions B ont été souscrites par CARFIN S.r.l. et entièrement libérées moyennant versement en espèces de deux millions deux cent quarante mille Lires Italiennes (ITL 2.240.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant deux cent vingt et un millions sept cent soixante mille Lires Italiennes (ITL 221.760.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

c. Cinq cent soixante (560) Actions A et cinq cent soixante (560) Actions B ont été souscrites par BANCO DI BRES-CIA et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cinq millions six cent mille Lires Italiennes (ITL 5.600.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant cinq cent cinquante-quatre millions quatre cent mille Lires Italiennes (ITL 554.400.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

d. Quatre cent quarante-huit (448) Actions A ont été souscrites par Monsieur Piter Ennio De Rigo et entièrement libérées moyennant versement en espèces de deux millions deux cent quarante mille Lires Italiennes (ITL 2.240.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent quarante-trois millions cinq cent vingt mille Lires Italiennes (ITL 443.520.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

e. Mille neuf cent quatre (1.904) Actions A et mille neuf cent quatre (1.904) Actions B ont été souscrites par DEUTSCHE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT A.G. et entièrement libérées moyennant versement en espèces de dix-neuf millions quarante mille Lires Italiennes (ITL 19.040.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant un milliard huit cent quatre-vingt-quatre millions neuf cent soixante mille Lires Italiennes (ITL 1.884.960.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

f. Mille neuf cent quatre (1.904) Actions A et mille neuf cent quatre (1.904) Actions B ont été souscrites par DEUTSCHE BANK S.p.A. et entièrement libérées moyennant versement en espèces de dix-neuf millions quarante mille Lires Italiennes (ITL 19.040.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant un milliard huit cent quatre-vingt-quatre millions neuf cent soixante mille Lires Italiennes (ITL 1.884.960.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

- g. Cent douze (112) Actions A ont été souscrites par FELIPE S.A. et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cinq cent soixante mille Lires Italiennes (ITL 560.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant cent dix millions huit cent quatre-vingt mille Lires Italiennes (ITL 110.880.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.
- h. Mille cent vingt (1.120) Actions A et mille cent vingt (1.120) Actions B ont été souscrites par FERRERO INTERNATIONAL B.V. et entièrement libérées moyennant versement en espèces de onze millions deux cent mille Lires Italiennes (ITL 11.200.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant un milliard cent huit millions huit cent mille Lires Italiennes (ITL 1.108.800.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.
- i. Cinq cent soixante (560) Actions A et cinq cent soixante (560) Actions B ont été souscrites par FONDO RISPARMIO ITALIA AZIONARIO et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cinq millions six cent mille Lires Italiennes (ITL 5.600.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant cinq cent cinquante-quatre millions quatre cent mille Lires Italiennes (ITL 554.400.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.
- j. Deux cent dix (210) Actions A et deux cent dix (210) Actions B ont été souscrites par FERSEN S.A. Lugano Branch et entièrement libérées moyennant versement en espèces de deux millions cent mille Lires Italiennes (ITL 2.100.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant deux cent sept millions neuf cent mille Lires Italiennes (ITL 207.900.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.
- k. Deux cent dix (210) Actions A et deux cent dix (210) Actions B ont été souscrites par ISCANDAR S.A., Lugano Branch et entièrement libérées moyennant versement en espèces de deux millions cent mille Lires Italiennes (ITL 2.100.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant deux cent sept millions neuf cent mille Lires Italiennes (ITL 207.900.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.
- l. Soixante-dix (70) Actions A et soixante-dix (70) Actions B ont été souscrites par HALL INVESTMENT S.A. Lugano Branch et entièrement libérées moyennant versement en espèces de sept cent mille Lires Italiennes (ITL 700.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant soixante-neuf millions trois cent mille Lires Italiennes (ITL 69.300.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.
- m. Soixante-dix (70) Actions A et soixante-dix (70) Actions B ont été souscrites par HANGHER FINANCE S.A., Lugano Branch et entièrement libérées moyennant versement en espèces de sept cent mille Lires Italiennes (ITL 700.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant soixante-neuf millions trois cent mille Lires Italiennes (ITL 69.300.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.
- n. Cinq cent soixante (560) Actions A et cinq cent soixante (560) Actions B ont été souscrites par FONDO RISPARMIO ITALIA CRESCITA et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cinq millions six cent mille Lires Italiennes (ITL 5.600.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant cinq cent cinquante-quatre millions quatre cent mille Lires Italiennes (ITL 554.400.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.
- o. Quatre cent soixante-seize (476) Actions A et trois cent trente-six (336) Actions B ont été souscrites par GIOVINT HOLDING S.A. et entièrement libérées moyennant versement en espèces de quatre millions soixante mille Lires Italiennes (ITL 4.060.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent soixante et onze millions deux cent quarante mille Lires Italiennes (ITL 471.240.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.
- p. Cent quarante (140) Actions A et cent douze (112) Actions B ont été souscrites par GOLDENAGE et entièrement libérées moyennant versement en espèces de un million deux cent soixante mille Lires Italiennes (ITL 1.260.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant cent trente-huit millions six cent mille Lires Italiennes (ITL 138.600.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.
- q. Cent douze (112) Actions A et cent douze (112) Actions B ont été souscrites par ISAGEST S.r.l. et entièrement libérées moyennant versement en espèces de un million cent vingt mille Lires Italiennes (ITL 1.120.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant cent dix millions huit cent quatre-vingt mille Lires Italiennes (ITL 110.880.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.
- r. Mille cent vingt (1.120) Actions A et mille cent vingt (1.120) Actions B ont été souscrites par ISTITUTO NAZIONALE DELLE ASSICURAZIONI S.p.A. et entièrement libérées moyennant versement en espèces de onze millions deux cent mille Lires Italiennes (ITL 11.200.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant un milliard cent huit millions huit cent mille Lires Italiennes (ITL 1.108.800.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.
- s. Mille soixante-dix-huit (1.078) Actions A et mille soixante-dix-huit (1.078) Actions B ont été souscrites par KUWAIT INVESTMENT OFFICE et entièrement libérées moyennant versement en espèces de dix millions sept cent quatre-vingt mille Lires Italiennes (ITL 10.780.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant un milliard soixante-sept millions deux cent vingt mille Lires Italiennes (ITL 1.067.220.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.
- t. Cinq cent soixante (560) Actions A et cinq cent soixante (560) Actions B ont été souscrites par LEOPAR S.r.l. et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cinq millions six cent mille Lires Italiennes (ITL 5.600.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant cinq cent cinquante-quatre millions quatre cent mille Lires Italiennes (ITL 554.400.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.
- u. Cent douze (112) Actions A et cent douze (112) Actions B ont été souscrites par LEONARDO SERVADIO S.r.l. et entièrement libérées moyennant versement en espèces de un million cent vingt mille Lires Italiennes (ITL 1.120.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant cent dix millions huit cent quatre-vingt mille Lires Italiennes (ITL 110.880.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.
- v. Deux cent vingt-quatre (224) Actions A ont été souscrites par Ulderico Capucci, Mariano Marchetti, Marco Valentino Maroino et Roberto Protasoni et entièrement libérées moyennant versements en espèces de un million cent vingt mille Lires Italiennes (ITL 1.120.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant deux cent vingt et un millions sept cent soixante mille Lires Italiennes (ITL 221.760.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.
- w. Cinq cent soixante (560) Actions A et cinq cent soixante (560) Actions B ont été souscrites par MATADI S.A. et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cinq millions six cent mille Lires Italiennes (ITL 5.600.000,-).

En plus, des primes d'émission totalisant cinq cent cinquante-quatre millions quatre cent mille Lires Italiennes (ITL 554.400.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

x. Quatre cent quarante-huit (448) Actions A ont été souscrites par Rodolfo Molo et entièrement libérées moyennant versement en espèces de deux millions deux cent quarante mille Lires Italiennes (ITL 2.240.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent quarante-trois millions cinq cent vingt mille Lires Italiennes (ITL 443.520.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

y. Cinq cent soixante-quatorze (574) Actions A et cinq cent quarante-six (546) Actions B ont été souscrites par DEUTSCHE BANK NOMINEES (JERSEY) LIMITED et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cinq millions six cent mille Lires Italiennes (ITL 5.600.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant cinq cent soixante-huit millions deux cent soixante mille Lires Italiennes (ITL 568.260.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

z. Mille quatre cent soixante-dix (1.470) Actions A et mille quatre cent quarante-deux (1.442) Actions B ont été souscrites par DEUTSCHE EQUITY FUNDS HOLDING et entièrement libérées moyennant versement en espèces de quatorze millions cinq cent soixante mille Lires Italiennes (ITL 14.560.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant un milliard quatre cent cinquante-cinq millions trois cent mille Lires Italiennes (ITL 1.455.300.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

aa. Cent douze (112) Actions A ont été souscrites par Roberto Petrini, Luciana Silvana Petrini, Amalia Petrini et Laura Petrini et entièrement libérées moyennant versements en espèces de cinq cent soixante mille Lires Italiennes (ITL 560.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant cent dix millions huit cent quatre-vingt mille Lires Italiennes (ITL 110.880.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

bb. Cent douze (112) Actions A ont été souscrites par Giorgio Petrini et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cinq cent soixante mille Lires Italiennes (ITL 560.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant cent dix millions huit cent quatre-vingt mille Lires Italiennes (ITL 110.880.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

cc. Deux cent quatre-vingts (280) Actions A et deux cent quatre-vingts (280) Actions B ont été souscrites par PROS-PEROUSE FOUNDATION et entièrement libérées moyennant versement en espèces de deux millions huit cent mille Lires Italiennes (ITL 2.800.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant deux cent soixante-dix-sept millions deux cent mille Lires Italiennes (ITL 277.200.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

dd. Cent douze (112) Actions A et cent douze (112) Actions B ont été souscrites par PUNTA ALA FOUNDATION et entièrement libérées moyennant versement en espèces de un million cent vingt mille Lires Italiennes (ITL 1.120.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant cent dix millions huit cent quatre-vingt mille Lires Italiennes (ITL 110.880.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

ee. Cinq cent soixante (560) Actions A et cinq cent soixante (560) Actions B ont été souscrites par SELVA S.A. et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cinq millions six cent mille Lires Italiennes (ITL 5.600.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant cinq cent cinquante-quatre millions quatre cent mille Lires Italiennes (ITL 554.400.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

ff. Deux cent soixante-six (266) Actions A et deux cent soixante-six (266) Actions B ont été souscrites par THE OVERSEAS INVESTMENT TRUST PLC et entièrement libérées moyennant versement en espèces de deux millions six cent soixante mille Lires Italiennes (ITL 2.660.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant deux cent soixante-trois millions trois cent quarante mille Lires Italiennes (ITL 263.340.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

gg. Deux cent vingt-quatre (224) Actions A et deux cent vingt-quatre (224) Actions B ont été souscrites par VELITTA STIFTUNG et entièrement libérées moyennant versement en espèces de deux millions deux cent quarante mille Lires Italiennes (ITL 2.240.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant deux cent vingt et un millions sept cent soixante mille Lires Italiennes (ITL 221.760.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

hh. Cent douze (112) Actions A ont été souscrites par Antonio Venturi et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cinq cent soixante mille Lires Italiennes (ITL 560.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant cent dix millions huit cent quatre-vingt mille Lires Italiennes (ITL 110.880.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

ii. Cent douze (112) Actions A et cent douze (112) Actions B ont été souscrites par COMPAGNIA ASSICURATRICE UNIPOL S.p.A. et entièrement libérées moyennant versement en espèces de un million cent vingt mille Lires Italiennes (ITL 1.120.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant cent dix millions huit cent quatre-vingt mille Lires Italiennes (ITL 110.880.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

jj. Cent soixante-huit (168) Actions A et cent soixante-huit (168) Actions B ont été souscrites par Industrie ZIGNAGO S.ta MARGHERITA S.p.A. et entièrement libérées moyennant versement en espèces de un million six cent quatre-vingt mille Lires Italiennes (ITL 1.680.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant cent soixante-six millions trois cent vingt mille Lires Italiennes (ITL 166.320.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

kk. Quatre cent quarante-huit (448) Actions A ont été souscrites par THE FUJI BANK LIMITED et entièrement libérées moyennant versement en espèces de deux millions deux cent quarante mille Lires Italiennes (ITL 2.240.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent quarante-trois millions cinq cent vingt mille Lires Italiennes (ITL 443.520.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

ll. Deux mille trente (2.030) Actions A et deux mille trente (2.030) Actions B ont été souscrites par ABU DHABI INVESTMENT AUTHORITY et entièrement libérées moyennant versement en espèces de vingt millions trois cent mille Lires Italiennes (ITL 20.300.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant deux milliards neuf millions sept cent mille Lires Italiennes (ITL 2.009.700.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

mm. Cent douze (112) Actions A ont été souscrites par Fabrizio Motterlini, Matteo Motterlini et Marta Motterlini et entièrement libérées moyennant versements en espèces de cinq cent soixante mille Lires Italiennes (ITL 560.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant cent dix millions huit cent quatre-vingt mille Lires Italiennes (ITL 110.880.000,-) ont été souscrites pour les Actions A souscrites.

nn. Cent douze (112) Actions A ont été souscrites par Adriano Riva et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cinq cent soixante mille Lires Italiennes (ITL 560.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant cent dix millions huit cent quatre-vingt mille Lires Italiennes (ITL 110.880.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

oo. Deux cent vingt-quatre (224) Actions A et deux cent vingt-quatre (224) Actions B ont été souscrites par TORO ASSICURAZIONI S.p.A. et entièrement libérées moyennant versement en espèces de deux millions deux cent quarante mille Lires Italiennes (ITL 2.240.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant deux cent vingt et un millions sept cent soixante mille Lires Italiennes (ITL 221.760.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

pp. Cent douze (112) Actions A et cent douze (112) Actions B ont été souscrites par LAGO MAGGIORE STIFTUNG et entièrement libérées moyennant versement en espèces de un million cent vingt mille Lires Italiennes (ITL 1.120.000,-). En plus, des primes d'émission totalisant cent dix millions huit cent quatre-vingt mille Lires Italiennes (ITL 110.880.000,-) ont été payées pour les Actions A souscrites.

Les montants de cent quatre-vingt-huit millions cinq cent quatre-vingt mille Lires Italiennes (188.580.000,-) en capital, et vingt milliards cinquante-cinq millions quatre cent vingt mille Lires Italiennes (ITL 20.055.420.000,-) en primes d'émission, totalisant vingt milliards deux cent quarante-quatre millions de Lires Italiennes (ITL 20.244.000.000,-), payées en espèces par les souscripteurs sont à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

A la suite de cette augmentation de capital, les cinq premiers alinéas de l'article 5 des statuts auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Cinq premiers alinéas.** La société a un capital émis de un milliard sept cent dix millions six cent quatre-vingt mille Lires Italiennes (ITL 1.710.680.000,-), divisé en trois cent quarante-deux mille cent trente-six (342.136) actions, comprenant:

(i) cent cinquante-neuf mille huit cent quatre-vingt-seize (159.896) Actions Rachetables ayant une valeur nominale de cinq mille Lires Italiennes (ITL 5.000,-) chacune («Actions A»);

(ii) cent trente-sept mille sept cent quatre-vingt-seize (137.796) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de cinq mille Lires Italiennes (ITL 5.000,-) chacune («Actions B»);

(iii) quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre (44.444) Actions ayant une valeur nominale de cinq mille Lires Italiennes (ITL 5.000,-) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité («Actions C»).

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de cent cinquante-huit milliards deux cent quatre-vingt-dix-sept millions quarante mille Lires Italiennes (ITL 158.297.040.000,-) ont été payées sur les «Actions A.»»

*Estimation de l'augmentation de capital et de la prime d'émission*

A telles fins que de droit, l'augmentation de capital qui précède est évaluée à 3.928.840,- ITL et l'augmentation de la prime d'émission est évaluée à 417.831.000,- LUF.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital avec prime d'émission qui précède, sont estimés à environ 4.450.000,- LUF.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Steffen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2000, vol. 5CS, fol. 98, case 5. – Reçu 4.217.594 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2000.

P. Frieders.

(41548/212/529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

**DMGCI, DEUTSCHE MORGAN GRENPELL CAPITAL ITALY, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 54.840.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2000.

P. Frieders.

(41549/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2000.